

Assises de la Vie associative

Année 2022

Un projet de maison(s) des associations C'est-à-dire ?

Atelier 1 - Samedi 5 Mars 2022

- Atelier animé par la Ligue de l'enseignement et le mouvement associatif.
- Centre de conférence - 50 Places - 58 boulevard du grand cerf - 86000 POITIERS
- Plusieurs rendez-vous programmés en 2022.



Un projet de maison(s) des associations C'est-à-dire ?

Premiers échanges : identifier les lieux ressources

• Les maisons de quartiers

- CSC La Blaiserie
- CAP Sud
- CSC 3 cités
- Maison de la Gibauderie
- Centre d'Animation de Beaulieu
- Saint Eloi Vivre Ensemble (SEVE)
- Centre d'Animation des Couronneries
- La M3Q
- Toit du Monde
- Le Local

• Les équipements sportifs

- L'office municipal des sports
- La maison des sports (CDOS)
- Salles de sports, gymnases

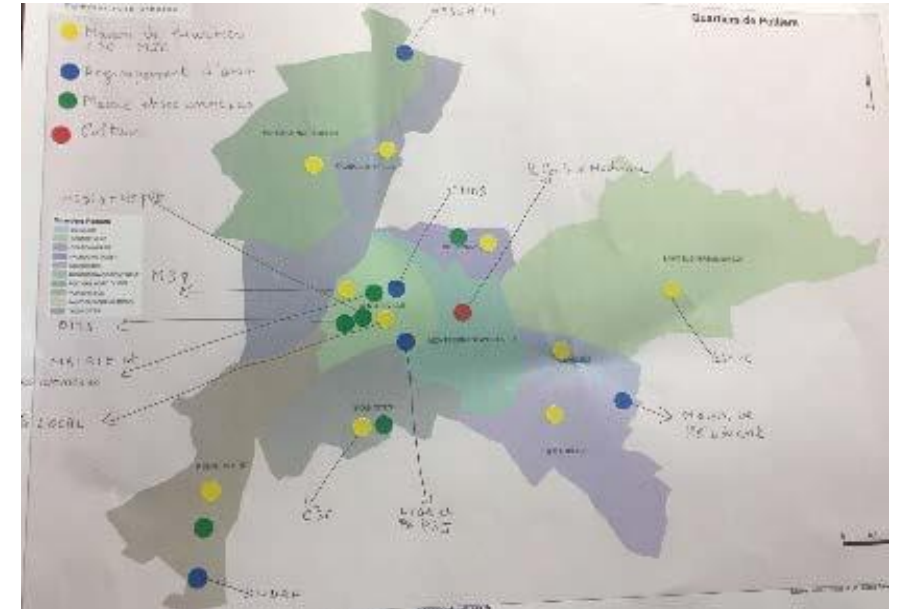
• Les équipements culturels

- Le Confort moderne
- Les Feuillants

• Les lieux associatifs et les tiers lieux

- La Maison des solidarités
- La Maison du peuple

- Le CRU
- Poitiers Jeunes
- La Ligue de l'enseignement et le CLP
- Le Patronage Saint-Joseph
- L'UDAF
- L'IREPS
- La Banque alimentaire
- La Caserne
- L'ESSAIM
- Le CAPEE
- **Les collectivités, services de l'état et institutions**
- La Mairie et ses annexes
- La médiathèque
- Le Département
- La DDETS
- Ekidom
- MSA/CAF
- La maisons des étudiants



Un projet de maison(s) des associations

C'est-à-dire ?

Besoins

- **Un lieu d'accueil** du public et des bénévoles,
- **Un lieu d'activité** : équipé d'un lieu d'accueil, de bureaux, de salles de réunions et d'activités (modulables), d'espace partagés (poste de travail, machine à café, photocopieur ...), d'une cuisine, d'espaces de stockage (archivage, gros matériel), de locaux d'entretien et de réparation, connexion internet, wifi, 100% accessible aux différents handicaps,
- **Une structure d'accompagnement** : aide au montage des dossiers de subvention, recrutement des bénévoles, moyens de communication (relations presse/TV)
- **Un lieu ressource**: prêts de salles, de bureaux, de matériel (sonos, grilles d'expo, véhicules, minibus...), boîte aux lettres, mise à disposition de personnel, assurance...,
- **Des lieux ressources par quartier.**

Missions

- **Faciliter la vie des associations,**
- **Animer la vie associative** (mettre en relation les associations, faire du lien),
- **Donner de la visibilité aux associations** (vitrine) pour mieux se faire connaître (recenser/promouvoir),
- **Identifier les ressources associatives** : lieu d'accueil, d'information, de conseil, qui centralise l'ensemble des infos (ex : planning de disponibilité des salles...), lieu de recueil des besoins, d'appui à la recherche de bénévoles, d'aide au financement,
- **Mutualiser les équipements et les outils** (matériel informatique, matériel pour les événements),
- **Accompagner la création et le fonctionnement des associations** pour répondre à leurs besoins (formation, démarches administratives, service juridique, médiation),
- **Favoriser la collaboration et le partage de compétences** (coordination des associations sur des projets et des actions communes) Représenter les associations : tête de réseau versus « pas une fédération ».

Un projet de maison(s) des associations C'est-à-dire ?

Scénario 1

Un lieu unique

- Un lieu unique
- Convivial / Festif
- Accueil et point d'information (ressources & accompagnement)
- Bureaux permanents
- Espace collaboratif équipé de postes de travail et d'un accès internet
- Salles de réunion / formation
- Salle d'activités (grande salle modulable)
- Espaces de stockage (sur site ou décentralisé)
- Espaces vert / Parking + parking vélo
- Proches des lignes de bus
- Large amplitude horaire
- Municipal ou associatif ?

Scénario 2

Une « maison mère » et des antennes

Une « maison mère » :

- Création d'un espace ressources physique
- Coordination des antennes à partir du maillage existant
- Recensement et mutualisation des moyens (dont ceux déjà présents)
- Recensement des associations
- Accueil et orientation des publics et des bénévoles
- Accueil des actions associatives
- Mise à disposition d'espaces (réunion/travail/stockage/activité)
- Permettre les projets communs (interasso)

Des antennes :

- Lieux ressources pour la vie associative dans les quartiers permettant une **meilleure adéquation de la couverture géographique**
- Soutien administratif
- Missions spécifiques (stockage)
- Accueil selon la disponibilité des locaux
- Dynamiser les quartiers

Un projet de maison(s) des associations

C'est-à-dire ?

Conditions de réussite

- Une volonté politique de la Ville de Poitiers
- Une participation active et dans la durée des associations volontaires (mais avec de la souplesse pour respecter la vie des associations)
- Une gouvernance adaptée : une coopération des adhérents, de la ville et des partenaires, une dynamique associative et une adhésion au projet
- Un projet dimensionné aux besoins des associations (vérifier que c'est fonctionnel) / une structuration claire / une réalisation concrète et rapide du projet
- Des moyens financiers pérennes
- Un animateur/coordonateur/directeur compétent, investi actif et novateur pour porter le projet, assurer le suivi, la coordination et la mobilisation des acteurs (chef-fe d'orchestre)
- Une communication autour du projet
- Un lieu stratégique et accessible
- Une veille inspirante (autres exemples de maisons des associations)

Prochaines étapes

- Un bilan des assises : la mise en commun du travail des différents groupes par des scénarios partagés
- Une présentation au monde associatif de Poitiers pour retenir un scénario
- La soumission du projet au conseil municipal
- L'officialisation du projet et la mise en place d'une instance de gouvernance / structure juridique si nécessaire
- Un calendrier à court terme
- La réunion des acteurs potentiels :
- Un recensement approfondit des moyens disponible : identification des locaux occupés par les association et une veille sur les locaux et bâtiments disponibles/libérés
- L'écriture du cahier des charges

Simplification et démarches administratives

Atelier 2 - Mercredi 9 Mars 2022

- Atelier animé par la Ville de Poitiers,
- Salon de réception Lawson-Body - 25 places (1 par association) - Complexe de la ganterie - 57 rue de la ganterie - 86000 POITIERS
- Plusieurs rendez-vous programmés en 2022
- Sujets du premier rendez-vous :
 - Bilan des améliorations apportées
 - Contrat d'Engagement Républicain
 - Travail de réflexion sur les chartes (ex : zéro déchets)
 - Travail et écoute des propositions



Simplification et démarches administratives

1. Évolution de la plateforme des aides

Avancées

- Créer un poste dédié à l'accueil des associations
- Permettre l'identification de votre Référent associatif
- Développer une connexion via FranceConnect (en cours)
- Repenser l'annuaire des associations
- Éviter les redondances de déclarations
(référentiel unique entre la Ville et GPCu, pour toutes les directions)
- Élargir le nombre de téléservices (CER, Locaux, ect.)



Pistes proposées

- L'organisation entre directions référentes et directions instructrices est mise en avant par plusieurs associations . Toutefois, certaines associations ont trop de services instructeurs (ex : ACSEP). Ce principe doit être revisité et redéfini pour améliorer la définition du rôle de référent.
- Afficher le nom de l'instructeur sur les demandes (Téléservices) en cours d'instruction
- Pour éviter les redondances de déclarations , obtenir le connecteur avec le logiciel de l'état pour bénéficier des demandes en Politique de la ville et cofinancées à terme.

Simplification et démarches administratives

2. Réflexion sur les chartes

Sujets abordés

- Réflexion sur les chartes
 - Charte zéro déchets - amorçage de la co-construction des principes de la charte événementielle 0 déchet
- Un téléservice sur l'Espace des aides est mis en place et deux volontaires en services civiques vont accompagner les associations dans ce cadre

Positionnement & Pistes proposées

- Les participants exprime l'intérêt d'être sensibiliser sur des thématiques spécifiques part ce biais mais alertent sur l'empilement des dispositifs qui devraient s'intégrer dans une seule convention d'objectif lorsqu'elle existe. En tout état de cause une définition des chartes a été établi en distinguant ce qui relevait des chartes ou d'autres documents (règlements, conventions, etc..)
- Dématérialiser l'ensemble des chartes

3. Contrat d'Engagement Républicain - CER

- Pour la Ville de Poitiers, l'application de la loi devient obligatoire même si la nécessité demeure de construire avec les associations une relation de confiance et non de défiance pour faire vivre la démocratie.
- Les associations présentes ne connaissaient pas cette évolution législative mais ne sont pas opposées puisqu'elles respectent déjà historiquement ces valeurs.

Etude de la Ville sur les besoins de locaux associatifs

Atelier 3 - Mercredi 16 Mars 2022

- Atelier animé par la Ville de Poitiers,
- Salon de réception Lawson-Body - 25 places (1 par association) - Complexe de la ganterie - 57 rue de la ganterie - 86000 POITIERS
- Plusieurs rendez-vous pourraient être pris en 2022
- Sujets du premier rendez-vous :
 - Présentation succincte des mises à disposition de locaux
 - Quizz sémantique sur les locaux
 - Travail sur la définition du besoin associatif
 - Plateau de jeu (Besoins et locaux disponibles, Instruire une demande de locaux)
 - Restitution et prochain rdv



Etude de la Ville sur les besoins de locaux associatifs

Sujets travaillés

- Partage d'un langage commun
- Expression des besoins



- Contraintes communes (collectivités et Asso)
 - Cadre réglementaire
 - Contrainte technique
 - Contrainte géographique
 - Contrainte financière

Avancées et Pistes proposées

- Partage de connaissances et expression d'un besoin de mieux s'accorder sur l'emploi des termes utilisés et surtout de pédagogie sur le cadre réglementaire des locaux associatifs ; besoin de **pédagogie sur le cadre réglementaire (ERP) et technique**.
- Des besoins **généralistes partagés par toutes** : stockage ; espaces de réunions de petite et grande taille ; espaces de bureaux ; salles de formation. • Des besoins **spécifiques** en fonction de l'activité : créneaux dans les équipements culturels, sportifs, écoles, maisons de quartier, etc. ; stockage de denrées alimentaires ; lieux de répétition artistique ; salles de formation digitales ; lieux de pratique sportive ; ateliers accessibles poids lourds ; etc.
- Des contraintes de **proximité géographique** entre les besoins (stockage et bureaux par exemple) pour les associations ;
- Meilleure compréhension des contraintes de la collectivité avec l'impact des différentes normes mais demande d'intervention sur le sujet tout de même.

- ✓ Un travail à mener sur le partage d'espaces nécessaires les lieux de mutualisation ;
- ✓ Expression d'un besoin d'information claire et simple sur les lieux d'accueil associatifs existants, les conditions d'occupation et les procédures de réservation

Mutualisation et coopération entre associations

Atelier 4 - Jeudi 24 Mars 2022

- Atelier animé par la Ligue de l'enseignement et le mouvement associatif.
- Salon de Blossac - 65 Places - 6 Rue de la Tranchée - 86000 POITIERS
- Plusieurs rendez-vous pourraient être pris en 2022.



Mutualisation et coopération entre associations

- Une déclinaison des mutualisations imaginées en 5 axes :

Axes	Propositions
Locaux	Concernant les locaux, il conviendrait d'établir une cartographie des locaux pouvant être mis à disposition des associations par les associations. La mise en place d'une plateforme permettant d'avoir une visibilité des disponibilité par secteur et activité compatible.
Communication	Maison des associations physique ou virtuelle, créer un pôle de ressources, d'échanges entre associations
Numérique	Un accès internet pour toutes les associations. Le prêt de matériels informatique par la ville. Une plateforme ville ou GP avec un compte pour chaque association. Penser des outils numériques mutualisés et gratuits. Un outil qui permet de connaître en temps et en heure les salles, locaux et matériels disponibles
Moyens humains	Mutualisation de compétences de salariés par thème (sport, secrétariat, animation, comptabilité, animation de la gouvernance etc.). Plateforme de bénévoles divers (bricolage, accompagnateur, cuisinier, garde d'enfants...). Éduquer les jeunes à partir de 15 ans au bénévolat associatif et à l'école aussi. Mise en avant de la plateforme de Passerelles et Compétences et France Bénévolat (mise en relation) sur le site de la Ville par exemple.
Moyens matériels	Une plateforme pour se prêter du matériel entre associations. Pour le gros matériel, créer une association mère qui gère les prêts pour les associations (exemple sur le modèle de Mignaloux-Beauvoir LAMI ou du tiers-lieu à Angoulême). Chaque association règle une cotisation qui permet de participer à l'entretien du matériel (voitures, sono, ordi...)

Mutualisation et coopération entre associations

- Une identification partielle des offres proposées par certaines associations a été listée dans le compte rendu complet.
- Les conditions de mutualisations (gracieuse ou non), les problèmes juridiques et/ou financiers semble contournable par la création d'une association support (ou la dévolution de cette mission à une association existante). Cet atelier dessine un peu plus précisément le contour des besoins associatifs en élargissant, et en intégrant la mise à dispositions des ressources du mouvement associatif aux capacités de la collectivité.
- Il n'a pas été acté de reconduction de cet atelier à ce stade.

Formation des bénévoles

Atelier 5 - Jeudi 31 Mars 2022

- Atelier animé par la Ligue de l'enseignement et le SDJES.
- Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports - 65 Places - 4 Rue Micheline OSTERMEYER - 86000 POITIERS
- Plusieurs rendez-vous pourraient être pris en 2022.



Formation des bénévoles

- Présentation du dispositif Guid'Asso
- Identification des différents acteurs de la formation des bénévoles
- Besoins en formation
- Formations proposées par les associations présentes
- Présentation du [portail des formations](#) de la ligue
- Il n'a pas été acté de reconduction de cet atelier à ce stade

The screenshot shows the website interface for 'Le Mouvement Associatif' in Nouvelle-Aquitaine. At the top, there are navigation links: 'AGENDA DES FORMATIONS', 'ANNUAIRE DES ORGANISATEURS', and 'GUIDE D'UTILISATION'. A central banner features a lightbulb icon and the text 'RENCONTRES REGIONALES DE LA VIE ASSOCIATIVE NOUVELLE-AQUITAINE'. Below this, a red notification states: 'Du 1er mars au 5 mai auront lieu les rencontres régionales de la vie associatives : temps de réflexions et d'échanges sur des enjeux structurants de la vie associative. Venez participer aux échanges sur des enjeux structurants de la vie associative. Plus d'infos en cliquant ici'. The main section is titled 'TROUVEZ LA FORMATION CORRESPONDANT À VOS BESOINS :'. It includes a search form with dropdown menus for 'Thèmes', 'Départements', 'Format', and 'Dates', a 'Mots clés' input field, and a 'RECHERCHER' button. A link 'VOIR L'AGENDA DES FORMATIONS' is located at the bottom left of the search area.

Evaluation de la relation partenariale entre le mouvement associatif et la Ville de Poitiers

Atelier 6 - Avril / Mai / Juin / Juillet 2022

- Atelier animé par Bruno FERAL, chercheur au laboratoire du CEREGE de l'IAE.
 - Jeudi 14 Avril de 18h00 à 20h00.
 - Mardi 10 Mai de 18h00 à 20h00.
 - Mercredi 08 Juin de 18h00 à 20h00.
 - Jeudi 07 Juillet de 18h00 à 20h00
- Groupe **constitué** par le responsable d'atelier, tous les ateliers se dérouleront dans les locaux de L'IAE, 7 rue Guillaume le troubadour - 86000 Poitiers



Evaluation de la relation partenariale entre le mouvement associatif et la Ville de Poitiers

Le format et le cadrage de cette réflexion ont été l'objet d'un débat.

Ce qui était pensé comme un atelier permettant de reformuler les propositions du groupe dans un langage commun au mouvement associatif et à la collectivité, peut facilement être perçu comme une volonté d'assujettir l'action des associations en la soumettant à des priorités définies unilatéralement par la Ville.

C'est à travers cette interrogation, que la relation a émergé établissant plus précisément l'évaluation du partenariat autour de questions venant agréger objectifs, actions et indicateurs potentiels. La co-construction est indispensable pour clarifier l'objectif général de la démarche.

La mise en place d'un **Conseil de la Vie Associative** (CVA) est une proposition qui pourrait continuer le travail engagé en veillant au renouvellement périodique du groupe pour l'adapter aux nouveaux enjeux et en l'engageant dans le temps long; un temps nécessaire pour asseoir la stabilité de la méthode, la formation des nouveaux participants et mettre en place une évaluation de la relation et/ou des actions associatives avec une gouvernance adaptée.

ESPACE DES AIDES

Place du Maréchal Leclerc
BP 569 - 86021 POITIERS Cedex
Tél. 05 49 52 35 35
Fax 05 49 52 38 80

